

- Note* : 1. Un contrat formel n'est pas toujours établi pour mettre en place un automate exécuteur de clauses.
 2. Un automate exécuteur de clauses peut, par exemple, déclencher l'indemnisation automatique d'un assuré dont l'avion aurait pris du retard.
 3. Un automate exécuteur de clauses utilise généralement un dispositif d'enregistrement électronique partagé.
 4. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « contrat intelligent », qui est déconseillé.

Cyberjeton, n.m., jeton, n.m. pour *coin, crypto asset, token*

Actif numérique émis et attribué ou transféré au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé à un participant à ce dispositif.

Note : Un cyberjeton peut notamment être l'unité de compte d'une cybermonnaie ou un ticket numérique échangeable contre un bien, un service ou un droit de vote.

Dispositif d'enregistrement électronique partagé (DEEP) pour *distributed ledger technology (DLT)*

Dispositif d'enregistrement et de sécurisation de données qui recourt à un protocole d'authentification et à la duplication de ces données chez les participants à ce dispositif.

Note : 1. Un dispositif d'enregistrement électronique partagé permet notamment d'enregistrer les identifiants des parties à une vente d'actifs numériques, tels des cyberjetons.

2. Une chaîne de blocs est un exemple de dispositif d'enregistrement électronique partagé.

Gestion des actifs numériques (GAN) pour *digital asset management (DAM)*

Processus d'enregistrement, d'exploitation et de suivi des actifs numériques et des droits qui leur sont attachés.

Note : 1. La gestion des actifs numériques est pratiquée dans le domaine des transactions financières ainsi, notamment, que dans celui de l'édition (musique, vidéo, jeux ou livres).

2. La gestion des actifs numériques peut aussi intégrer des dispositifs de gestion des droits numériques acquis par les utilisateurs finals.

Offre au public de cyberjetons, offre de jetons pour *initial coin offering (ICO)*

Émission de cyberjetons qui a pour but de financer un projet ou une organisation.

Registre partagé pour *distributed ledger*

Ensemble des données qui sont enregistrées par un dispositif d'enregistrement électronique partagé et conservées par les participants à l'enregistrement.

Note : On trouve aussi, parfois employé improprement en ce sens, le terme « dispositif d'enregistrement électronique partagé ».

termes étrangers « autres termes »	termes français de la 30 ^e liste
<i>best estimate (BE)</i>	meilleure estimation, meilleure estimation d'une provision technique prudentielle
« cash back » (terme à proscrire)	retrait d'espèces à l'achat
<i>coin, crypto asset, token</i>	cyberjeton, n.m., jeton, n.m.
« contrat intelligent » (terme déconseillé)	automate exécuteur de clauses
<i>digital asset</i>	actif numérique
<i>digital asset management (DAM)</i>	gestion des actifs numériques (GAN)
<i>distributed ledger</i>	registre partagé
<i>distributed ledger technology (DLT)</i>	dispositif d'enregistrement électronique partagé (DEEP)
<i>initial coin offering (ICO)</i>	offre au public de cyberjetons, offre de jetons
« management package » (terme à proscrire)	rémunération totale des dirigeants (RTD)
<i>marked-to-market</i>	évalué au prix de marché
<i>mark-to-market, mark-to-market valuation</i>	évaluation au prix de marché.
<i>offset, offset agreement, offset contract</i>	contrat de compensation à l'exportation, compensation à l'export.
<i>online booking platform (OBP), online travel agency (OTA)</i>	plateforme de réservation en ligne (PRL), plateforme de réservation
<i>profit shifting</i>	transfert de bénéfices
<i>prudential balance sheet</i>	bilan prudentiel
<i>revolving door</i>	va-et-vient public-privé, aller-retour public-privé
<i>risk margin (RM)</i>	coût de portage
<i>risk mitigation technique.</i>	technique d'atténuation des risques
<i>safe harbor (EU), safe harbour (GB)</i>	cadre de sécurisation fiscale
<i>safe harbor (EU), safe harbour (GB)</i>	clause d'exception
<i>smart contract</i>	automate exécuteur de clauses
<i>stress test</i>	test de résistance
<i>technical provision (TP)</i>	provision technique prudentielle
<i>token, coin, crypto asset</i>	cyberjeton, n.m., jeton, n.m.
<i>unitary tax, unitary taxation, worldwide unitary taxation</i>	impôt unitaire mondial sur les sociétés, impôt unitaire mondial
<i>value at risk (VAR)</i>	seuil critique de perte
<i>worldwide unitary taxation, unitary tax, unitary taxation</i>	impôt unitaire mondial sur les sociétés, impôt unitaire mondial

VOCABULAIRE DES AFFAIRES

30^e liste

Commission d'enrichissement de la langue française (CELF)

Vocabulaire de l'économie et de la gestion d'entreprise, de l'assurance - finance

Journal officiel (JO) du 21 janvier 2021

des actifs numériques

Journal officiel (JO) du 15 janvier 2021

Les termes parus au Journal officiel (JO) de la République française sont recommandés pour tous et d'emploi obligatoire pour les services de l'État et ses établissements publics.

En dehors du site pédagogique de l'APFA pour le français des affaires www.apfa.asso.fr dont le Lexique en ligne, avec toutes les définitions, se consulte comme un dictionnaire,

les sites de référence sont :

- www.academie-francaise.fr/dictionnaire ;
- www.francophonie.org ; www.franceterme.culture.fr ;
- www.journal-officiel.gouv.fr ; www.granddictionnaire.com ;
- www.langue-francaise.org ; www.terminologie.fr

Dépliant édité par l'APFA

Association des professionnels, -elles francophones des affaires

17 rue de l'Égalité 91300 MASSY - FRANCE

Téléphone : 33 (0)6 61 71 40 43

Courriel : apfa.lemotdor@gmail.com

Site : www.apfa.asso.fr

Association Loi 1901 - Journal Officiel du 7 mars 1984
 N° SIRET 348 19652800023 - RNA W452003671



actions pour promouvoir le français des affaires et les langues partenaires

www.apfa.asso.fr

avec la contribution de la délégation générale à la langue française et aux langues de France et de l'Organisation internationale de la Francophonie

Le Mot d'Or des élèves, des étudiants et des professionnels
 La VAFIE, valorisation des acquis francophones initiaux dans l'emploi
 La dictée des Mots d'Or pour le grand public

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Contrat de compensation à l'exportation, compensation à l'export pour *offset, offset agreement, offset contract*

Contrat par lequel une entreprise exportatrice accorde une contrepartie financière, industrielle ou commerciale à un pays importateur ou à une entreprise de ce pays.

Note : Le contrat de compensation à l'exportation peut porter, par exemple, sur un octroi de crédit, un transfert de technologie ou de compétences, une sous-traitance ou une mutualisation des réseaux commerciaux.

Plateforme de réservation en ligne (PRL), plateforme de réservation pour *online booking platform (OBP), online travel agency (OTA)*

Service en ligne qui permet de rechercher, de comparer et de réserver divers services, tels que des voyages et des prestations d'hôtellerie, de restauration ou de loisirs.

Note : On trouve aussi, parfois employé dans ce sens, le terme « centrale de réservation en ligne ».

Rémunération totale des dirigeants (RTD), rémunération totale pour *management package*

Ensemble des rémunérations et des avantages dont bénéficient les dirigeants d'une entreprise.

Note : 1. La rémunération totale des dirigeants inclut outre la rémunération, fixe ou variable, le versement d'actions gratuites ou de bons de souscription d'actions, les avantages en nature, les plans spécifiques de départ ou de retraite. 2. L'expression *management package*, empruntée de l'anglais, est à proscrire.

Retrait d'espèces à l'achat pour *cash back*

Pratique qui consiste à effectuer chez un commerçant, par un moyen électronique, un règlement qui dépasse le prix de l'achat afin de recevoir la différence en espèces.

Note : L'emploi de l'expression *cash back*, empruntée de l'anglais, est à proscrire.

Va-et-vient public-privé, aller-retour public-privé pour *revolving door*

Pratique qui consiste, pour un cadre supérieur, à passer du secteur public au secteur privé et inversement.

Note : 1. Le va-et-vient public-privé est souvent soumis à des procédures déontologiques ou réglementaires, comme l'observation d'un temps de latence.

2. Il convient de distinguer le terme « va-et-vient public-privé » du terme « pantouflage », qui désigne le départ d'un haut fonctionnaire vers le secteur privé.

COMPTABILITÉ-FISCALITÉ

Cadre de sécurisation fiscale pour *safe harbor (EU), safe harbour (GB)*

Ensemble simplifié de critères dont le respect par le contribuable lui garantit le bénéfice d'un régime fiscal donné, lorsque la complexité de ses conditions générales d'application rend incertain l'accès à ce régime.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « régime de protection ».

Clause d'exception pour *safe harbor (EU), safe harbour (GB)*

Disposition permettant, sous de strictes conditions, de déroger à une mesure fiscale de portée générale.

Note : 1. Une clause d'exception peut prendre la forme d'une dérogation à un dispositif destiné à éviter les abus d'optimisation fiscale, ou, à l'inverse, d'une mesure dérogatoire visant à préserver les intérêts des finances publiques.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « clause de sauvegarde ».

Évaluation au prix de marché pour *mark-to-market, mark-to-market valuation*

Méthode comptable qui consiste à arrêter la valeur d'un actif ou d'un passif par référence à son prix de marché du moment.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 12 mai 2000.

Évalué au prix de marché pour *marked-to-market*

Se dit de la valeur d'un actif ou d'un passif qui correspond à son prix de marché du moment.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « évalué à prix de marché » au Journal officiel du 12 mai 2000.

Impôt unitaire mondial sur les sociétés, impôt unitaire mondial pour *unitary tax, unitary taxation, worldwide unitary taxation*

Impôt sur les sociétés assis sur l'activité globale d'une entreprise multinationale, dont le produit est réparti entre les juridictions fiscales dans le ressort desquelles celle-ci exerce une activité, en fonction de la valeur qu'elle y crée.

Prix de marché

Prix observé lors de transactions entre deux parties sur le marché financier et utilisé comme référence pour définir la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Transfert de bénéfices pour *profit shifting*

Pratique mise en œuvre par un groupe de sociétés, qui consiste à effectuer des échanges économiques fictifs entre des sociétés de ce groupe situées dans des juridictions fiscales différentes ou à appliquer entre elles des prix de transfert optimisés afin que le bénéfice global soit transféré vers une juridiction où il est moins imposé, que les entreprises concernées y exercent une activité réelle ou non.

ASSURANCE-FINANCE

Bilan prudentiel pour *prudential balance sheet*

Bilan qu'élaborent des organismes d'assurance et de réassurance à partir de leur bilan comptable, et qui permet de vérifier qu'ils respectent les exigences quantitatives de solvabilité auxquelles ils sont soumis.

Note : Les exigences quantitatives de solvabilité, définies au niveau supranational, ont pour objectif de garantir le respect des engagements pris et de contribuer à la stabilité du système financier.

Coût de portage pour *risk margin (RM)*

Coût correspondant à la rémunération du supplément de fonds propres réglementaires qu'un organisme d'assurance ou de réassurance destinataire d'un hypothétique transfert des engagements associés aux provisions techniques prudentielles devrait lever pour être en mesure de porter ces engagements jusqu'à leur règlement intégral.

Note : 1. Le coût de portage est l'une des deux composantes de la provision technique prudentielle.

2. On trouve aussi les termes « marge de risque » et « marge pour risque ».

Meilleure estimation, meilleure estimation d'une provision technique prudentielle pour *best estimate (BE)*

Moyenne des flux de trésorerie futurs, actualisés selon une courbe de taux réglementaire et pondérés par leur probabilité, qui est établie en prenant en compte toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires à un organisme d'assurance ou de réassurance pour faire face à ses engagements, et ce jusqu'à leur règlement intégral.

Note : 1. La meilleure estimation est l'une des deux composantes de la provision technique prudentielle.

2. La meilleure estimation est calculée sur la base de paramètres affectés de fortes incertitudes.

Provision technique prudentielle pour *technical provision (TP)*

Poste du bilan prudentiel d'un organisme d'assurance ou de réassurance où sont inscrits ses engagements envers ses assurés, souscripteurs et bénéficiaires, qui est établi en faisant la somme d'une meilleure estimation et d'un coût de portage, et correspond au montant d'actifs qu'un tiers exigerait pour reprendre lesdits engagements.

Seuil critique de perte pour *value at risk (VAR)*

Perte maximale, pour un niveau de confiance donné, à laquelle un agent économique s'expose, dans l'hypothèse d'un scénario défavorable à un horizon fixé.

Note : Par exemple, pour un niveau de confiance de 95 % et un horizon de 10 jours, un seuil critique de perte d'un million d'euros signifie qu'il y a une probabilité de 5 % qu'un investisseur voie la valeur de son portefeuille se déprécier de plus d'un million d'euros dans 10 jours.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « perte potentielle » publié au Journal officiel du 19 janvier 2010.

Technique d'atténuation des risques pour *risk mitigation technique*

Procédé qui permet à un organisme d'assurance de réduire ses risques en transférant à un tiers tout ou partie par contrat.

Note : Les techniques d'atténuation des risques, qui font l'objet d'une réglementation spécifique, englobent notamment le recours aux instruments dérivés, aux traités de réassurance et à la titrisation des engagements.

Test de résistance pour *stress test*

Évaluation de la capacité d'une institution financière à résister à des conditions extrêmes, telle une crise financière, qui est mesurée selon des critères de liquidité et de solvabilité.

Vocabulaire paru au JO du 15 janvier 2021

ACTIFS NUMÉRIQUES

Actif numérique pour *digital asset*

Actif constitué par des données numériques, dont la propriété ou le droit d'usage est un élément du patrimoine d'une personne physique ou morale.

Note : Un actif numérique peut être un contenu multimédia, un logiciel ou sa licence d'utilisation, ou encore un cyberjeton.

Automate exécuteur de clauses pour *smart contract*

Protocole informatique qui exécute des clauses préalablement définies, dont certaines peuvent être conditionnées par des événements susceptibles de se produire.